LE MUNICIPAL DE CAMPAGNE, AU DISTRICT.



A PARIS,
Chez SENNEVILLE, Libraire au Palais-Royal.

1792.

LE MUNICIPAL DE CAMPAGNE, AU DISTRICT.

LE PRÉSIDENT.

COMMENT, Monſieur, malgré nos inſtances & des ordres donnés depuis ſi long-tems, votre Municipalité eſt encore en retard de nous fournir ſon travail ? il faut donc déployer contre vous notre autorité ?

LE MUNICIPAL.

Excuſez-nous, M. le préſident, nous ne pouvons pas mieux faire : notre Maire ne ſait ni *a* ni *b*; notre Procureur commun ne parle que patois, & il ne trouve pas toujours des gens d'eſprit prêts à lui rédiger en français ſes réquiſitoires & ſes lettres pour rien ; notre Greffier écrit lentement ; à nous autres, on nous donne tant de choſes à lire, qu'à la fin de nos ſéances, nous ne ſavons où nous en ſommes ;--& puis nous avons auſſi nos propres affaires.

LE PRÉSIDENT.

Quelles affaires avez-vous plus importantes que celles de votre liberté, de votre ſouveraineté? Que pouvons-nous ambitionner de plus, que d'être la premiere nation de l'univers ?

LE MUNICIPAL.

Il vous eſt aiſé de faire, vous êtes payé; mais nous, en négligeant nos affaires, nous ſommes expoſés à mourir de faim, malgré le titre de premiere nation de la terre.

LE PRÉSIDENT.

Pitoyable raiſon! quand on a de la bonne volonté ou l'amour de la patrie, on trouve des expédiens pour tout. On croiroit, à vous entendre, que nous vous prenons tout votre tems : cependant, qu'exige-t-on des municipalités? d'enregiſtrer les loix, de ſurveiller & tourmenter les ariſtocrates, d'encourager les bons citoyens, de recevoir & vérifier les déclarations pour l'impôt foncier, diſtribuer les patentes, faire la police, & quelques autres menuiſailles. Voilà donc cette grande beſogne qui vous épouvante, & pour laquelle vous êtes tant de monde!

LE MUNICIPAL.

Monſieur, nous ſommes fouilleurs, gardes

de bois, & même vos boute-feu, vos mouchards & vos valets *gratis* ; heureux, lorſque vous ne nous mandez pas ſans ceſſe pour nous gronder de ce que nous n'avons pas fait ce que nous ne ſavons, ni ne pouvons faire.

LE PRÉSIDENT.

Eſt-ce là le langage d'un vrai municipal ? vous mériteriez qu'on vous dégradât de votre écharpe, & du droit de citoyen actif.

LE MUNICIPAL.

Pour ce que j'y gagne, je m'en mocque. Faites, monſieur ; ſi vous croyez me punir, vous vous trompez. Tous mes voiſins en diſent de même.

LE PRÉSIDENT.

Ah, ah, il y a du complot entre vous autres. Se peut-il, malheureux, que vous ayez aſſez peu d'âme pour vouloir perdre votre bonheur, votre ſouveraineté, qui a été ſi difficile à conquérir ? Craignez au moins le retour des droits féodaux, de la juſtice pillarde, de la gabelle, & de ſes ſuppots tyranniques, enfin de l'ariſtocratie avec tous ſes fléaux.

LE MUNICIPAL.

Tous ces fléaux-là étoient un mal : mais ils ne nous empêchoient pas de vivre plus

contens & plus heureux qu'aujourd'hui. Nous aimons mieux un *tiens* que deux *tu l'auras*; nous savons la fable du chien qui perd son os, en croyant en attraper un plus gros, & le sort des grenouilles, quand elles ont voulu changer de roi. Votre constitution est de la graine de niais; vos Législateurs se servent de nous, comme le singe de la patte du chat pour tirer les marrons du feu. Croyez, Monsieur, que nous commençons à sentir où le bât nous blesse.

LE PRÉSIDENT (*à part.*)

Il faut sonder cet homme-ci; il y a sans doute quelqu'ennemi encore caché dans le canton; nous trouverons motifs à dénonciation. (*haut*) Vous ne sentez donc pas, M. le municipal, que la liberté & l'égalité, qui sont la base de notre constitution, sont aussi la base du bonheur!

LE MUNICIPAL.

Nous savons assez ce que c'est que ces deux cadeaux, qui doivent nous rendre si fiers; & c'est pour cela que nous ne courons pas après.—Mais il vaut mieux me taire que de trop parler.

LE PRÉSIDENT.

Non, monsieur, parlez. Si vous êtes dans

l'erreur, on vous le pardonnera, & on vous instruira. Voyons de quel œil vous regardez la liberté.

LE MUNICIPAL.

Il n'est pas sans doute question de celle de la nation, puisqu'elle n'étoit pas esclave d'une autre nation, ni soumise à un despote. Cette liberté ne consiste pas non plus dans le droit de faire tout ce que chacun veut, de payer ou ne pas payer ses dettes, ses impôts ; de prendre ce qui nous manque, là où nous le trouvons. Qu'est-ce que c'est donc que votre liberté ? Il y a une partie de la France qui n'a pas celle d'être citoyen actif, à plus forte raison éligible ; mais qu'est-elle pour les citoyens actifs & éligibles ? C'est la nécessité de quitter ses affaires pour faire celles de la nation ; c'est l'obligation d'être soldat national, clubiste, municipal, commissaire, électeur, inspecteur, assesseur des justices de paix, des bureaux de conciliation, de famille, sous peine de passer pour aristocrate, sous peine d'être contrarié, insulté par tout le monde, & de se trouver exposé à des peines doubles ; c'est l'obligation de monter des gardes, d'aller à toutes les assemblées, de persécuter les honnêtes gens, sur-tout les prêtres fideles, &

les nobles courageux ; c'eſt la néceſſité, ſous peine d'amende, d'aller au *juri* de condamnation, &c. en un mot, c'eſt l'incertitude du moment où le citoyen actif ſera libre de vaquer à ſes propres affaires. Tout cela peut bien convenir à des piliers de café, à des brouillons, des déſœuvrés, des ivrognes ; ces gens-là heureuſement ne font pas le gros du peuple ; mais nous autres cultivateurs, artiſans, manouvriers, pouvons-nous nous accommoder de ces devoirs, que vous appellez liberté ? les alouettes tombent-elles toutes rôties chez nous ? devons-nous déſirer d'être obligés de perdre notre tems, & dépenſer notre argent ? Quand on n'a de reſſources que ſon travail & ſon induſtrie, pendant qu'on perd une journée, on mange ce qu'on a gagné la précédente, & cela fait deux journées en arriere.

LE PRÉSIDENT.

Vos obſervations ſont vraies juſqu'à un certain point ; mais le peuple feroit-il ſouverain, s'il ne dirigeoit lui-même les affaires publiques ?

LE MUNICIPAL.

C'eſt donc à dire, que comme ſouverain, le peuple rendra la juſtice, fera la police, ſera militaire, adminiſtrateur, légiſlateur ; &

que comme particulier, chacun paiera de gros impôts. Notre liberté nous donne deux fardeaux, au lieu d'un, que nous trouvions déjà trop lourd, celui de payer des impôts. Elle nous oblige en fus à négliger nos affaires, pour *boufiller* celles de la nation; les citoyens riches font payés, & les pauvres travaillent *gratis*.—Monfieur, nos befoins reviennent tous les jours; il faut auffi que nous gagnions tous les jours. Nos bourfes font mal fournies, une petite dépenfe fuperflue, ou une interruption à gagner, les met à fec. Pour peu que nous perdions de vue notre propre intérêt, notre fubfiftance en fouffre: & nous devons craindre, fi cela dure, de ne laiffer à nos enfans que le regret d'avoir eu un pere, actif pour des affaires qui ne lui rendoient rien, & négligent pour ce qui devoit feul l'intéreffer, la tranquillité & le bien-être de fa famille. Gardez votre liberté, notre intérêt n'en veut point; il nous faut, pour nous, tout notre tems & tous nos moyens: qui trop embraffe, mal étreint: nous avons affez de nos propres affaires, & de furmonter les difficultés qu'il y a d'amaffer un peu de bien à nos enfans, ou de leur conferver celui que nous tenons de nos peres. Nous ferons affez

heureux, si pour quelques écus d'impôts, nous n'avons d'autre liberté que celle de ne faire que nos affaires, & non celles qui réduiroient notre famille à la misere. Certainement nous avons toujours été libres de faire nos souliers, nos habits, nos chapeaux, nos meubles: & cependant nous laissons faire le tanneur, le cordonnier, le fripier, le chapelier, &c. parce que quand chacun ne fait qu'un métier, il tire mieux partie des choses, sert mieux son monde, & comme dit le proverbe, quand chacun fait son métier, les vaches sont bien gardées. Ainsi bornons-nous à notre besogne, & laissons aux autres la leur; nous nous en trouverons mieux tous. Le roi est roi, comme l'ouvrier est ouvrier. Le bon ordre est de laisser chaque chose à sa place.

LE PRÉSIDENT.

Si nous nous bornons à la liberté de ne faire que nos affaires, il nous faudroit au moins avoir celle de religion & celle d'exercer nos talens, tous les commerces, emplois, arts & métiers.

LE MUNICIPAL.

S'il n'y a qu'une bonne religion, pourquoi introduire les autres qui sont nécessairement mauvaises? Si toutes les religions sont éga-

lement bonnes, ou également mauvaises, la nôtre vaut les autres; & vaut mieux pour nous. La changer, c'est ouvrir les portes à toutes sortes de principes qui causent des différends entre les hommes, & occasionnent la mésintelligence & des défiances dans la société, ainsi qu'on le voit à l'égard des Juifs. D'ailleurs, à force d'admettre des religions, bientôt il n'y en auroit plus: chacun auroit la sienne à part, & il ne la suivroit pas, parce qu'un homme ne peut pas faire tout seul les frais d'un culte. Cependant il faut une religion, puisqu'il y a un Dieu; & c'est la nôtre qui doit avoir seul les honneurs du culte public.—En donnant la liberté d'exercer tous les métiers, d'en changer à volonté, on ne fait que des gâte-métiers. Chacun veut le plus aisé, le plus lucratif; on laisse les plus utiles, parce qu'ils sont pénibles. Au lieu d'avoir des compagnons, vivants bien chez des maîtres, qui de leur côté gagnoient, on verra mourir de faim les compagnons devenus maîtres, & les maîtres sans compagnons. Le bon ordre veut que la police regle le nombre qu'il doit y avoir de chaque métier, afin que tous aillent bien. De plus cette liberté va mettre la noblesse en concours avec nous; son luxe

nous faisoit vivre : que sera-ce, si, au lieu de nous faire vivre, elle emploie ses moyens & son industrie pour gagner? C'est alors que leurs fortunes seroient éternelles, & nos miseres sans remede.

LE PRÉSIDENT.

Malgré toutes vos raisons, la liberté, avec ses inconvéniens, vaut mieux que l'ancien régime, plein de vexations, d'arbitraire, d'entraves. Par le sacrifice de quelques heures ou de quelques jours, nous gagnons au moins la cessation de toutes ces horreurs.

LE MUNICIPAL.

Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il est enragé. Il y auroit trop à dire des vexations, de l'arbitraire & des gênes de votre nouvelle constitution; je suis municipal, & je sais bien tout ce qui se passe; c'est le monde renversé, c'est la queue qui conduit la tête. Les vexations & les abus d'autrefois n'étoient que les vices des personnes, & non de l'institution. Un procureur n'étoit pas institué pour voler, ni un seigneur pour tyranniser; il y avoit des braves gens par-tout. Les hommes qu'on met aujourd'hui en place quittent-ils leurs passions? Et puisque votre constitution nous fait tous fonctionnaires, n'y a-t-il pas

plus de paſſions en jeu, & par conſéquent plus d'abus qu'autrefois ? N'eſt-il pas plus aiſé de corrompre un juge de paix, qui n'a rien, qui juge ſeul, ſans écritures & ſans appel, qu'un tribunal de l'ancien régime, que les pieces du procès pouvoient convaincre de coquinerie, & dont le jugement étoit ſujet à appel ? Dans un ménage où tout le monde commanderoit, il n'y auroit que déſordre & vexation contre le foible. Pour les empêcher, il faut qu'il n'y ait qu'un maître ; tout ſera d'autant plus content, que ce maître relâchera moins de ſon autorité, & l'exercera par lui-même. La France auroit-elle été dans l'embarras, ſi le roi eût gardé ſon autorité ? Chacun, à force de tirer de ſon côté, emporte le morceau ; & il ne reſte que des lambeaux. L'intérêt du roi, c'eſt la proſpérité & la gloire de ſon peuple, qui fait ſa proſpérité & ſa gloire. L'intérêt d'un comte de Mirabeau, c'eſt de ruiner les autres pour s'enrichir. Quand on parle de patrie, il faut convenir que chacun de nous, particuliers, n'en avons point d'autre que notre intérêt, & que le roi eſt le ſeul patriote parfait.

LE PRÉSIDENT.

Oui, voilà un beau patriotiſme du roi, de mettre à nos trouſſes une armée de gabel-

leurs, de laiſſer ſubſiſter des dîmes, des droits féodaux, de nous prendre nos enfans, & quantité d'autres horreurs !

LE MUNICIPAL.

Qu'étoient ces gabelleurs ? Des gens pour la plupart qui ne vouloient, ou ne pouvoient pas travailler, qui n'avoient rien, & qui pour vivre étoient capables de tout. N'étoit-il pas beau de faire vivre, d'occuper honnêtement ces gens-là, & de les forcer au bon ordre, par des impôts que les riches ſupportoient preſque tous ſeuls, puiſqu'ils étoient ſur les conſommations.—Les dîmes ont été conſenties par nos peres ; en nous laiſſant le bien, ils nous ont laiſſé les charges. Y a-t-il de la juſtice à retenir ce qu'on doit. & ſur-tout à faire payer nos dettes par les autres ? Les champs devoient la dîme ; aujourd'hui vous faites ſupporter ſon remplacement par les villes, par les ouvriers qui n'en doivent point. Le cultivateur la paie plus cher à ſon propriétaire. . . . Et voilà comme vous faites le bien du pauvre peuple ! Les droits féodaux ſont le prix de terres cédées. Les abus qu'on y trouve doivent être attribués aux agens des Seigneurs ; & on ne peut reprocher à ces derniers que de ne pas faire eux-mêmes la recette de ces

droits.—Autrefois nous avions un ou deux miliciens par communautés ; aujourd'hui on nous prend, on débauche toute notre jeunesse, & même nos vieux foux.

LE PRÉSIDENT.

Avouez cependant qu'il nous faut au moins la liberté d'élire nos fonctionnaires.

LE MUNICIPAL.

Non, monsieur. Choisissons-nous notre pere, le lieu de notre naissance, nos qualités, nos moyens personnels ? Puisque la providence ne nous laisse pas le choix sur les objets essentiels, rapportons-nous-en à elle pour ce qui est moins intéressant : Louis XVI n'a pas choisi ses sujets ; ses sujets ne l'ont pas choisi : il est né pour commander directement ou par ses organes ; & nous sommes nés pour faire nos affaires sans nous mêler des siennes. Au reste, nous savons comme vont les choses. Dans les assemblées primaires, quelques pieces de douze sous, quelques bouteilles de vin, quelques cajoleries font la cabale qui nomme les électeurs : ceux-ci, par les mêmes moyens, nomment aux autres places, sans connoître les personnes, à plus forte raison leur capacité, leur valeur. L'homme honnête, qui ne porte que son mérite, voit toutes les places entre les mains des intri-

gans : & ces intrigans ne veulent les places que pour s'engraiſſer. Auſſi on ne voit en fonctions, que les prêtres les plus immoraux, les financiers les plus pillards ; des banqueroutiers, des contre-bandiers, des gens, en un mot, à qui perſonne n'oſeroit confier entre quatre yeux, ni une bourſe, ni une vierge. Auſſi l'égliſe eſt un ſcandale, la juſtice eſt au cabaret & ſans dignité, nos finances s'en vont à *vau-l'eau*, notre armée eſt une Saint-Nicolas d'écoliers. Voilà ce que vaut le plaiſir d'élire. La providence ſe conduit différemment. Voyez l'enfant deſtiné à être l'organe du gouvernement, un noble, par exemple ; on choiſit ce qu'il y a de plus éclairé pour lui élever l'âme ; on lui dit, que riche par ſa fortune, il ne lui reſte à acquérir que la gloire de bien ſervir ſon roi, & d'être plus inſtruit, plus courageux, plus franc, plus loyal que le commun du peuple. Si quelques-uns, comme les Br... les La... les Mi... les Mo... &c. ne répondent pas à leur éducation, la plupart en profitent, ainſi que le prouve l'armée de Coblentz, qui s'oppoſe à la ruine de la France. Nous autres, nous ſommes éduqués pour gagner de la fortune ; & ce n'eſt que des écus que nous cherchons, & non le ſalut de la patrie. Il fau-

droit

droit être aveugle pour dire le contraire ; & pour ne pas reconnoître, qu'en général, la Providence choisit mieux que nous, & qu'en la laissant faire, nous aurons au moins notre tems & nos peines de reste. Rapportons-nous en à elle, & contentons-nous de la seule liberté de faire nos propres affaires, telle que nous l'avions ci-devant, & dont la Constitution nous prive.

LE PRÉSIDENT.

Puisque vous craignez que le peuple ne meure de faim, en oubliant ses intérêts pour ceux du gouvernement, au moins trouverez-vous que tous les hommes doivent être égaux, & ce bienfait, nous le devons à la constitution.

LE MUNICIPAL.

La grenouille creva en voulant être aussi grosse que le bœuf. Il est vrai que tous les hommes sont hommes, comme tous les chevaux sont des chevaux ; mais il y a des hommes & des chevaux rosses, pour la tournure, la force, l'intelligence.

LE PRÉSIDENT.

On sait bien que nous ne pouvons avoir une égalité physique, c'est-à-dire, même corpulence, même taille, même force, même

adreſſe, même beauté de corps ; on ſait auſſi que nous n'aurons jamais l'égalité morale, c'eſt-à-dire, autant d'eſprit, de connoiſſance, d'élévation d'âme, &c. Auſſi ce n'eſt pas cela qu'on prétend ; c'eſt l'égalité civile, c'eſt celle des droits naturels, civils & politiques.

LE MUNICIPAL.

C'eſt-à-dire, qu'on fera autant de cas d'un petit clou que d'un lingot d'or, d'un recrue que d'un général expérimenté, du goujat que de l'architecte. Eſt-ce qu'on ne doit plus priſer les choſes par l'utilité dont elles ſont ? Eſt-ce que celui qui ne met qu'un ſol dans une ſociété, doit avoir une portion égale dans le bénéfice avec celui qui met un million ? Ces différences inévitables dans notre phyſique & notre moral, n'en mettent-elles pas dans notre valeur civile ou ſociale ? Vous parlez de droits naturels ; deux arbres de même eſpèce n'ont-ils pas le droit de croître dans des terreins également bons ? cependant l'un deſſéche dans du gravier, l'autre groſſit en s'enfonçant dans une terre ſucculente : voilà la nature. Qu'eſt-ce que c'eſt que l'égalité civile ? ce n'eſt pas d'avoir tous la même fortune, d'être tous dans la même poſition ; c'eſt la liberté de faire ſes affaires, de s'occuper de ſoi-même ;

ſelon ſa poſition dans la ſociété, avec la certitude, que le gouvernement protégera également nos perſonnes & nos propriétés. Je vous demande ſi nous n'avions pas cette égalité; ſi la Maréchauſſée ne voloit pas au ſecours & à la défenſe du pauvre, de l'infirme, de l'ignorant, comme pour le riche, le vigoureux & le docteur? votre Conſtitution ne nous donne rien à cet égard.-- L'égalité de droits politiques conſiſteroit à pouvoir faire les mêmes choſes dans la ſociété, ce ſeroit le droit à tous, de commander également. Nous aurions donc tous le droit d'être roi, celui d'être général, juge, &c. N'eſt-ce pas en impoſer au peuple; n'eſt-ce pas l'hébêter & l'égarer par des mots qu'il ne comprend pas, que de lui propoſer l'égalité de droits politiques?

LE PRÉSIDENT.

Mais, monſieur, la loi doit être égale pour tous.

LE MUNICIPAL.

Qu'eſt-ce que c'eſt que la loi? la premiere, la plus naturelle, c'eſt celle d'éviter le mal & de ſe procurer le bien, c'eſt-à-dire, ce qui nous convient, ce qui fortifie & embellit notre exiſtence. C'eſt cette loi qui a réuni les hommes en corps de nations, c'eſt elle qui

a dit aux peuples : *Ayez un chef, n'en ayez qu'un, afin que la tête ne ſoit pas trop groſſe pour le corps* ; & au chef : *ayez ſoin que tous vos ſujets ſoient les plus heureux poſſible, chacun dans ſon état.* Nous avons tous le même droit d'être heureux chacun dans notre état ; voilà notre égalité aux yeux de la loi. Je vous demande ſi le gouvernement peut faire plus pour le bonheur perſonnel, que de laiſſer à chacun tout ſon tems, toutes ſes facultés, & d'aſſurer également toutes nos perſonnes & nos propriétés : avec cette premiere liberté, de ne nous occuper que de nous-mêmes, avec cette sûreté égale de nos perſonnes & de nos biens, le ſavetier ne peut-il pas chanter auſſi gaiement que le financier, ſon voiſin ? Le négociant, en remuant, par ſes lettres de change, l'or des quatre coins du monde, ne peut-il pas être auſſi content que le colonel en faiſant mouvoir un régiment ? Le boſſu, le mendiant, ne peuvent-ils pas dormir auſſi profondément, boire & manger, avec autant d'appétit, que l'homme bien fait & riche.

LE PRÉSIDENT.

Monſieur, c'eſt un avantage d'avoir des places ; puiſque nous ſommes tous ſujets, pourquoi le noble a-t-il la préférence ?

LE MUNICIPAL.

Parce qu'il eſt né dans une claſſe de ſujets deſtinés à participer au gouvernement, qu'il eſt éduqué en conſéquence, & qu'il eſt déjà riche, au lieu que nous ne ſommes éduqués que pour travailler & amaſſer du bien. Son bonheur eſt de parvenir aux places, où ſouvent il ſe ruine ; le nôtre eſt de nous enrichir pour vivre tranquilles. Chacun travaille ſelon l'apprentiſſage qu'il a fait.

LE PRÉSIDENT.

Une horreur qu'on ne peut excuſer, c'eſt que les nobles qui ont les places, ſont exempts des Tailles qui nous écraſent.

LE MUNICIPAL.

Nos biens nous rendent le quatre & le cinq pour cent du prix que nous les achetons; les biens nobles ne rendent que le un & demi ou le deux. Le gouvernement eſt cenſé, avoir reçu ſoit par des ſervices, ſoit en argent, le prix de cet affranchiſſement. Faut-il tirer d'un ſac double mouture ? L'abus eſt, qu'on a étendu la franchiſe de taille des biens nobles, ſur les biens roturiers que les nobles acquéroient. Au reſte, ſi les nobles étoient exempts de tailles, ils payoient les vingtiemes, la capitation, ſur-tout une infinité de droits ſur les con-

sommations, & il leur étoit défendu d'exercer toute industrie, tout commerce ; ils payoient des foi & hommage, aveux & dénombrement ; & ils étoient obligés de dépenser noblement leur fortune, d'accueillir les étrangers, enfin de faire les honneurs du peuple français : & nous en avions le profit.

LE PRÉSIDENT.

Tout ce qu'il vous plaira ; le Français doit être révolté de voir son semblable s'élever au-dessus de lui par des titres, des croix, des cordons, des robes, des mortiers.

LE MUNICIPAL.

Dites donc aussi, par des écharpes, des rubans, des plumes, des épaulettes, des chaperons. Est-ce pour vous, pour moi, que ces distinctions ont été établies ? Si nous étions des anges, le gouvernement n'auroit pas besoin d'autorité, nous n'aurions pas même besoin de gouvernement ; mais nous sommes des hommes, dont les passions se heurtent sans cesse ; le gouvernement a besoin de force pour maintenir l'harmonie : pour faire connoître & respecter cette force, qu'on appelle autorité, il faut lui donner des marques, des distinctions ; ce n'est pas pour le particulier qui en est revêtu

c'eſt pour le bien de l'état, pour le reſpect & la vigueur de l'autorité : elle devient mépriſable & inefficace ſi on la diviſe trop, ſi celui qui l'exerce eſt confondu dans la tourbe; & nous en faiſons la continuelle expérience: nous avons beau nous rengorger, faire les graves, les importans pendant que nous avons nos écharpes : il nous faut enſuite travailler, faire des marchés, aller au cabaret, être familiers avec nos voiſins; comment enſuite commander à des gens qui voient de près tous nos défauts, qui nous rendent ſervice, qui peuvent nous moleſter? Pour commander, il faut être élevé, avoir un équipage & des gens, n'avoir rien à demander aux autres, faire au contraire par ſon faſte, ſon luxe, vivre beaucoup de monde; de ſorte que ces caroſſes, ces livrées, ces armoiries qui vous offuſquent, ſont le nerf de l'autorité, ſans laquelle il n'y a point d'ordre. Puiſque vous voulez imiter la nature, voyez la variété de ſes productions; voyez ſur la même tige des fleurs de diverſes couleurs; voyez dans les fôrêts les arbres de la même eſpece différer en forme, en volume. L'uniformité répugne à la bienfaiſance de la nature; cette uniformité ſeroit un vice, une inſipidité dans la ſociété; c'eſt d'ailleurs une

impoſſibilité, une injuſtice. La beauté conſiſte dans la variété : ainſi renonçons à une égalité ſoit naturelle, ſoit civile, qui ne peut convenir ni à la Providence, ni à nous. Plus la nation eſt nombreuſe, plus on verra d'inégalités entre les individus.

LE PRÉSIDENT.

Si ces mots d'égalité & de liberté ſont des chimeres, pourquoi tous les peuples ont-ils tenté de ſe les procurer ?

LE MUNICIPAL.

J'ai bien entendu dire que dans tous les tems & par-tout les pays, les intrigans ſe ſont toujours ſervis des mots de *liberté* & *d'égalité* pour remuer le peuple ; qu'avec ces mots, dont on ſe gardoit de donner la ſignification, le peuple s'eſt laiſſé égarer un moment ; mais qu'il n'a jamais tardé à ſe déſabuſer, ni à punir les coupables, & qu'il s'eſt réduit à l'honnête liberté de s'occuper de ſoi-même, & à l'égalité de ſûreté des perſonnes & des propriétés. Le Français commence à revenir de ſon aveuglement pour deux chimeres, qui ne peuvent faire que ſon malheur, au lieu du bonheur qu'on lui a promis.

LE PRÉSIDENT.

Avec vos raiſonnemens, que vont devenir

ces droits de l'homme, dont la découverte étoit réservée à nos sublimes législateurs, & dont la promulgation étonne & alleche tous les peuples?

LE MUNICIPAL.

Dans l'état le plus sauvage, les animaux même ne jouissent pas de ces droits dans toute leur étendue : malgré le droit commun & égal de tous à l'existence, à toutes les productions spontanées de la terre, sur tous les points du globe, & aux bienfaits de la nature, chaque animal a ses ennemis, souvent même de sa propre race, qui l'empêchent de jouir d'une femelle, qui lui disputent & lui enlevent un aliment, qui interrompent son sommeil, son repos, qui contrarient de toute maniere son existence, sa liberté & son égalité de droits. L'homme seul, par la sublimité de sa raison, auroit joui de la plénitude de ces droits, s'il eût sçu se former en société sans faire le partage de la terre, sans s'occuper d'autre chose que de la conservation & de la perfection de son individu, & sans connoître d'autre ennemi que le mal physique. Mais une fois qu'on a eu renoncé au droit inné & vague sur tout le globe & sur toutes ses productions sauvages, pour avoir chacun

un droit fixe & exclusif sur une portion, les bornes de chaque portion ont été celles de la liberté & des possesseurs & de leurs voisins; les talens de chaque propriétaire, son activité, exercés sur un sol jusqu'alors inculte, couvert de plus de ronces & de venins que de fruits salutaires & agréables, l'allure de la société, le hasard, ont amené les inégalités dans les facultés civiles. Ces premieres loix sociales ont nécessité l'établissement d'une autorité qui les fît exécuter; de-là des bornes inévitables à la liberté, des différences de droits entre les hommes déjà différens par leur physique, leur moral & leurs propriétés. Ces chaînes, à une liberté sans bornes, ces obstacles, à une égalité stricte de droits civils, loin d'être un malheur, doivent procurer une tranquillité stable. L'autorité doit veiller sur le général; & le particulier, moyennant une contribution pour l'entretien de l'autorité, ne doit s'occuper que de lui-même. Entre les mains d'un seul l'autorité est plus active, plus efficace, plus bienfaisante. Cependant quelquefois le chef, malgré son intérêt qui est le bien-être commun, laisse introduire des abus, des désordres, ainsi que l'on voit des peres, malgré le cri & la force du sang,

ruiner leur famille : c'eſt un malheur ; mais il n'eſt pas continuel ; c'eſt le nuage d'un beau jour ; il feroit bien plus fréquent ſi l'autorité étoit abſolue en beaucoup de mains, ſi elle étoit une maſſe de volontés, toujours lentes à ſe concilier : il en feroit comme des ménages où il y auroit beaucoup de maîtres. La maſſe des ſujets a droit de témoigner ſon mécontentement des écarts de l'autorité, mais avec des égards qui ne l'alterent pas, & les ménagemens dûs aux paſſions, puiſqu'on ne peut exiger des hommes qu'ils ſoient parfaits comme des anges. En même-tems chacun doit ſe contenter de la ſeule liberté de ne s'occuper que de ſoi & de ſes propriétés, & de l'égalité de ſûreté pour ſa perſonne & ſon avoir. Sans faire préciſément notre bonheur, cet arrangement en fait la baſe. Vouloir une liberté plus étendue & une égalité ſtricte, c'eſt tout bouleverſer : & en ſuppoſant même qu'on y trouvât quelqu'avantage, ce qui n'eſt pas, ce feroit même les acheter trop cher ; notre exiſtence eſt trop courte pour la fatiguer, la compromettre pour des chimeres. On ne peut, ſans maudire la conſtitution, calculer les maux qu'elle a coûté ; on ne peut, ſans frémir, enviſager ceux dont elle ſera encore la cauſe.

Des ambitieux, des traîtres l'ont enfantée. Le haut Tiers-état l'a adoptée par une jalousie irréfléchie contre les Nobles, le Peuple par bêtise, les Prêtres par la force, & quelques Nobles par poltronnerie; mais le langage du bon sens ramenera la tranquillité. Le crime & l'intérêt mal entendu se lasseront de repousser la vérité & la justice, comme le liege lasse le bras qui veut le tenir plongé au fond de l'eau.

LE PRÉSIDENT.

Comment revenir? le Roi lui-même veut la constitution.

LE MUNICIPAL.

Il la veut, comme l'ouvrier veut des assignats, qui le ruinent, au lieu d'or & d'argent. Peut-on inculper le Roi de cette sorte? peut-il vouloir le délire, la honte & la misere de son peuple? peut-il ne pas penser comme la partie la plus saine de ses sujets, qui protestent contre des innovations destructives du bon ordre, de tout commerce, de nos colonies & du royaume? Le Roi est forcé par des *sans-culotes*, que nos députés caressent & enrichissent, autant qu'ils bafouent & ruinent les provinces dont ils ont eu la mission.

LE PRÉSIDENT.

Que dites-vous? voyez la fédération, le

fermens de toutes parts ; voyez l'armée immense de patriotes pour foutenir la conftitution.

LE MUNICIPAL.

La poltronerie, un peu la vanité de ne pas avilir ce qu'on a vanté, voilà ce qui retient quelques opiniâtres. Vos foldats volontaires tiennent aux 15 fols qu'on leur donne, au plaifir de la licence & de l'impunité, à l'efpoir de partager les biens des émigrés ; ôtez leur ces perfpectives, il ne vous reftera que quelques bourgeois officiers, parce qu'ils font entichés de l'épaulette & de la paie, fans mériter ni l'une ni l'autre. La nouveauté qui plaît, vieillit chaque jour. Le peuple reffemble à un jeune cheval ; fans entrave dans un pré, il bondit, cabriole, mange peu, gâte tout, & finit par revenir, tout fuant de fatigues inutiles, au ratelier, & par manger amplement fans rien gâter, fi-tôt qu'il a fes entraves.

LE PRÉSIDENT.

Les defpotes de l'Europe frémiffent de notre attitude fiere, ils voient leurs fujets prêts à faire comme nous ; ils chaffent nos émigrés.

LE MUNICIPAL.

Ils font pendre vos propagandiftes. Vous voulez qu'on craigne la Fayette & la Confti-

tution, une cohue ſans diſcipline & ſans eſprit militaire ! Vous voulez que nos malheurs ne ſoient pas une leçon énergique pour des peuples qui ont le bon ſens ! Calculez bien ; une moitié de la France eſt mécontente, un quart eſt indifférent, & l'autre quart eſt patriote fou. Si on vouloit uſer de force, la petite armée de nos émigrés, ſoutenue par les mécontens de l'intérieur, forte d'ailleurs de ſon honneur, de ſon zele pour le ſalut public, de ſon dévouement à un Roi malheureux, ſuffiroit pour laver dans le ſang des traîtres & de leurs *ſans-culottes*, la honte dont ces derniers ont couvert le nom Français, les outrages faits au Trône, les brigandages contre l'Egliſe & contre des particuliers ſans défenſe. Sous nos Bourbons, un ſeul homme du ſang de Montluc & des nobles camarades du bon Henri, vaudra plus de cent de vos capucins de carte ſous la Fayette & la conſtitution ; vos aſſignats repoufferont de votre armée l'abondance ; il ne vous reſte rien à donner à vos champions, ils ont la liberté & l'égalité, & vous n'avez plus d'honneur. Vous promettez le partage des terres, ou pour mieux dire, le pillage ; mais il y aura du monde pour l'empêcher : les bons Français

ne veulent pas le ſang de leurs freres pervertis ; le délire n'a qu'un tems, le bon ſens ne reſte pas toujours exilé ; il nous crie qu'à un corps, il ſuffit d'un chef, que notre intérêt bien entendu, eſt de nous borner à nos propres affaires, & d'être contens de l'égalité de sûreté de nos perſonnes & de nos biens ; & que le bien commun, c'eſt le bien de chaque particulier.

LE PRÉSIDENT.

Nous ſommes trop avancés pour reculer.

LE MUNICIPAL.

Il n'y a pas ſi long-tems que nous étions ſous l'ancien régime ; rentrons-y ; ſes abus ſont connus ; rapportons-nous aux bontés du Roi, pour corriger ce qui nous bleſſoit (1). Demandons même que les provinces ſoient en pays d'états, régis comme l'étoit la Breſſe. Le peuple y participe ſuffiſamment au gouvernement de la province, & le roi eſt inſtruit des beſoins locaux par des cahiers préſentés tous les ans. Les impôts y ſont abonnés, & la province les répartit.

(1) On ne met pas à bas un bon arbre, parce qu'il porte quelques fruits gâtés, parmi une quantité d'excellents ; on ſe borne à jetter les gâtés, & à garder les bons. Faiſons de même, ôtons le mauvais, & conſervons le bon ; on ſe ruine à bâtir du néuf, & on s'égare dans des routes inconnues.

LE PRÉSIDENT.

M. le municipal, gardez-vous de communiquer vos raisonnemens, qui sont spécieux ; je vous les pardonne ; mais je dénoncerois votre indiscrétion.

LE MUNICIPAL.

Puis-je voir ma famille, mes amis, mes freres courir à un précipice sans les avertir du danger ? Je parlerai, je le dois. Dénoncez le bons sens, la justice, la vertu ; votre Constitution n'a point d'autres ennemis.

LE PRÉSIDENT.

Vous le pensez, & moi je me flatte que ça ira.

LE MUNICIPAL.

Oui, *à l'eau* : je l'espere tellement qu'il me semble voir déjà nos jeunes, gens, au lieu de fusils qui leur pesent & des cocardes d'arlequin qui les ridiculisent, danser en rond avec nos jeunes filles, en chantant *vive Henri* ! *vive Louis*, *vivons*, *aimons*, *comme nos bons aïeux* ! Je vois le tems où l'on ne parlera de la constitution, des gardes, des clubs & députés, que comme d'un fléau qui a mis les soucis & la misere dans toutes les maisons.
